

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 décembre 2022 à 19h30

RES. 22-12-023

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

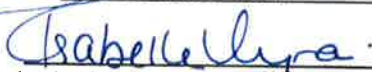
QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé appuie les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Gaspé, le 6 décembre 2022

(s) Daniel Côté
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 6 décembre 2022



Isabelle Vézina, greffière